

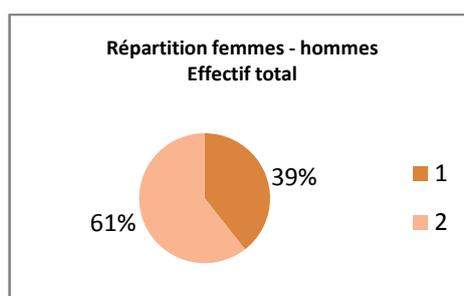
# RAPPORT ANNUEL 2019 PORTANT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

## I. LES EFFECTIFS

### A. La répartition femmes – hommes de l'effectif total

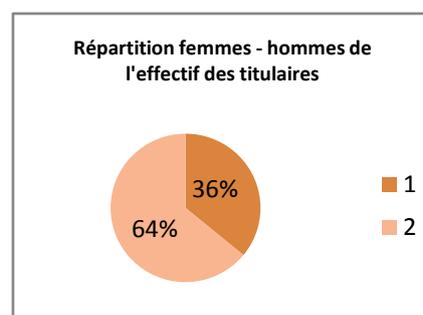
Au 31 décembre 2019, l'effectif total de la CIVIS, emplois aidés compris, est de 791 agents.

	Femmes	Hommes	Total
Titulaires	115	205	320
Non titulaires permanents	82	168	250
Contractuels	13	19	32
Emplois aidés	102	87	189
<b>TOTAL</b>	<b>312</b>	<b>479</b>	<b>791</b>



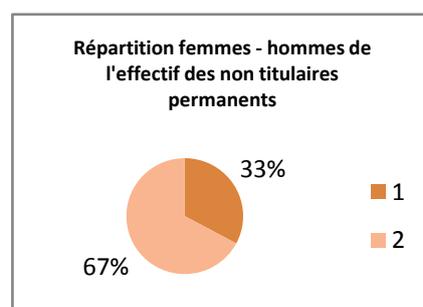
#### Titulaires par filière

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	90	52	142
Filière technique	23	146	169
Filière animation	0	2	2
Filière médico-sociale	1	0	1
Filière sportive	1	5	6
<b>TOTAL</b>	<b>115</b>	<b>205</b>	<b>320</b>



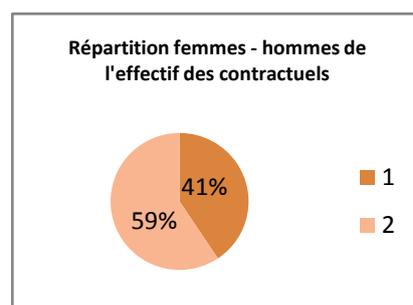
#### Non-titulaires permanents par filière

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	33	7	40
Filière technique	49	151	200
Filière animation	0	0	0
Filière médico-sociale	0	0	0
Filière sportive	0	10	10
<b>TOTAL</b>	<b>82</b>	<b>168</b>	<b>250</b>



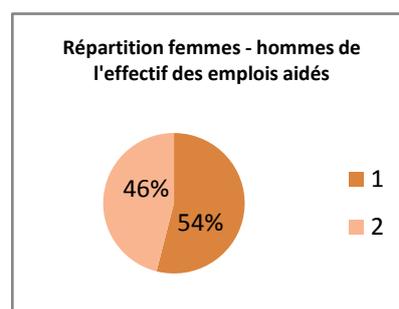
#### Contractuels par filière

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	6	5	11
Filière technique	7	8	8
Filière animation	0	0	0
Filière médico-sociale	0	0	0
Filière sportive	0	6	13
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>19</b>	<b>32</b>



### Emplois aidés par filière

	Femmes	Hommes	Total
Filière administrative	5	4	9
Filière technique	97	83	180
Filière animation	0	0	0
Filière médico-sociale	0	0	0
Filière sportive	0	0	0
TOTAL	102	87	189



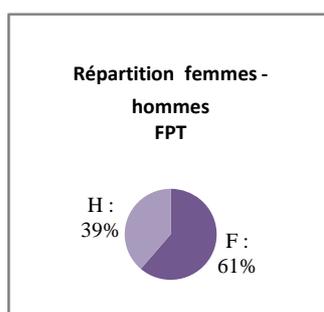
### Effectif tous statuts confondus par filière

	Femmes	Hommes	Total	% f	% h
Filière administrative	134	68	202	66 %	34 %
Filière technique	176	388	564	31 %	69 %
Filière animation	0	2	2	0 %	100 %
Filière médico-sociale	1	0	1	100 %	0 %
Filière sportive	1	21	22	5 %	95 %
TOTAL	312	479	791	39 %	61 %

A la CIVIS, les hommes sont majoritaires à 61 %. Les compétences exercées par la CIVIS, qui emploie une forte proportion de métiers techniques expliquent ce différentiel correspondant à 176 postes sur un effectif total de 791 agents. La filière technique est représentée de façon majoritaire avec un effectif de 564 agents sur un effectif total de 791, soit 69 % de l'ensemble du personnel.

Chiffres clés de la FPT au niveau national (DGAFP\_ 2016) :

Femmes : 1 150 000 / Hommes : 736 000, soit un total de 1 886 000 \*



\* Hors bénéficiaires de contrats aidés

Au niveau national, la répartition femmes – hommes pour l'ensemble de la fonction publique (Etat, Hospitalière et Territoriale) fait apparaître un effectif féminin de 62 %.

## B. La répartition femmes - hommes de l'effectif total selon la catégorie

	FEMMES	HOMMES	TOTAL	% FEMMES	% HOMMES
Catégorie A	19	23	42	45 %	55 %
Catégorie B	14	12	26	54 %	46 %
Catégorie C	279	444	723	39 %	61 %
TOTAL	312	479	791	39 %	61 %

S'il y a une majorité de femmes dans la catégorie B, soit 54 % de l'effectif, la répartition femmes-hommes de la catégorie A montre une plus forte représentation masculine à 55 %. La catégorie C reproduit quant à elle la répartition que l'on retrouve au niveau de l'effectif total de 39 % pour les femmes et de 61 % pour les hommes.

Au niveau national, dans la FPT :

Cat A : 62% de femmes / 38% d'hommes  
 Cat B : 63% de femmes / 37% d'hommes  
 Cat C : 61% de femmes / 39% d'hommes

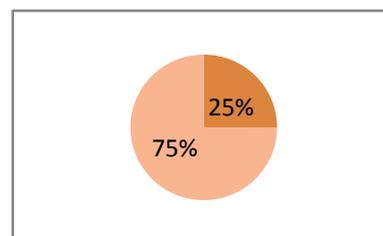
Source : DGAFP chiffres clés de l'égalité pro 2016

Au niveau national, les femmes sont majoritaires dans toutes les catégories.

## C. Répartition des femmes et des hommes sur les emplois fonctionnels et de direction

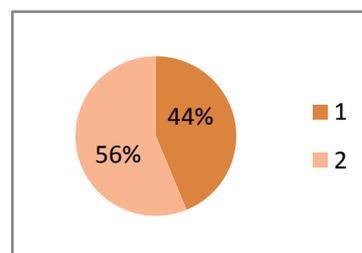
### Emplois fonctionnels

	Femmes	Hommes	Total
DGS	0	1	1
DGA	1	2	4
Total	1	3	5



### Emplois de direction

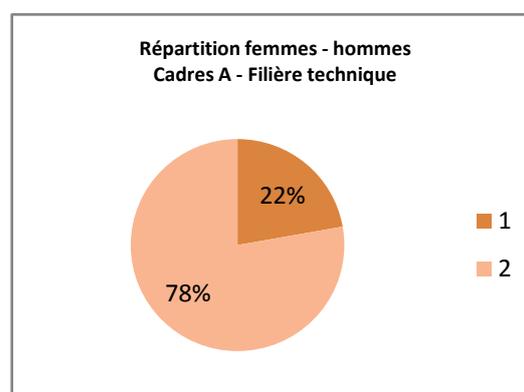
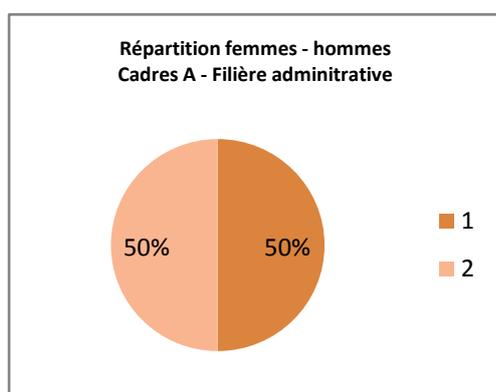
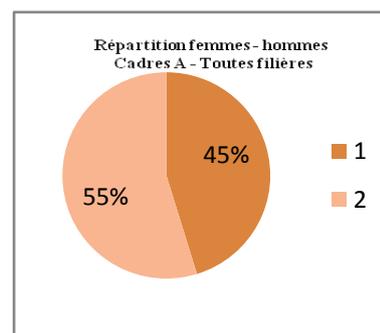
	Femmes	Hommes	Total
Postes de direction	7	9	16



La répartition femmes – hommes dans l'occupation des emplois fonctionnels reste majoritairement masculine, à hauteur de 75 %. Il en est de même pour les emplois de direction tenus à 56 % par les agents masculins, ce taux a cependant diminué car il était de 60 % en 2019.

## Répartition des femmes et des hommes de catégorie A par filière

	Femmes	Hommes	Total
Cadres A – Filière administrative	16	16	32
Cadres A – Filière technique	2	7	9
Cadre A – Filière médico-sociale	1	0	1
Total	19	23	42



## II. L'EVOLUTION DE CARRIERE DU PERSONNEL PERMANENT

### A. La répartition femmes – hommes des déroulements de carrière

Les avancements de grade et la promotion interne ont aussi bien concerné, les femmes que les hommes.

Les avancements de grade et la promotion interne dépendent de règles statutaires propres à chaque filière, cadre d'emploi et grade (positionnement dans un échelon, ancienneté dans le grade) ainsi que de l'effectif existant.

#### Avancements de grade

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	2	1	3	66,67%	33,33 %
catégorie B	0	0	0	0%	0 %
catégorie C	3	5	8	37,5%	62,5 %
TOTAL	5	6	11	45,45%	54,55 %

#### Promotion interne

	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Catégorie A	0	0	0	100%	0 %
Catégorie B	1	1	2	50%	50 %
Catégorie C	0	0	0	0%	0 %
TOTAL	1	1	2	50%	50 %

## Examens professionnels et concours

	EXAMEN PROFESSIONNEL			CONCOURS		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	0	1	1	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	4	2	6	0	0	0
TOTAL	4	3	7	0	0	0

Contrairement à ce qui a été constaté en 2018, cette année aucun agent n'a été déclaré admis à un concours, 9 l'ont été en 2018, 7 femmes et 2 hommes.

### **B. La formation**

	Préparation concours / examen pro		formation continue		formation d'intégration		total	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Catégorie A	3	1	8	12	0	2	11	15
Catégorie B	3	0	9	4	3	0	15	4
Catégorie C	16	25	194	197	13	18	223	240
TOTAL	22	26	211	213	16	20	249	259

La formation professionnelle a pour objectif de répondre à la fois aux besoins en développement de compétence de la CIVIS et aux souhaits d'évolution de carrière ou de mobilité des agents.

En 2019, les formations, tous types confondus, ont été aussi bien suivies par les femmes que par les hommes.

La répartition du nombre de formation entre les hommes et les femmes est relativement équilibrée. Les femmes sont cependant plus nombreuses à suivre des formations en catégorie B.

### **C. La rémunération**

	Femmes	Hommes	Variation en % H / F par catégorie
Catégorie A	4 477.23 €	5 360.54 €	19.73 %
Catégorie B	2 865.98 €	3 139.27 €	9.54 %
Catégorie C	1 430.94 €	1 646.73 €	15.08 %

Le salaire net mensuel moyen des femmes demeure inférieur à celui des hommes à hauteur de 15,64 % en 2019 au lieu de 17.59 % en 2018.

Cette situation s'explique essentiellement par une représentation majoritaire des hommes dans l'effectif du personnel titulaire ainsi qu'aux postes de direction et au sein de la filière technique de catégorie A.

## **III. L'ARTICULATION ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE PERSONNELLE DU PERSONNEL PERMANENT**

### **Le temps partiel**

	Femmes	Hommes
Catégorie A	2	0
Catégorie B	0	1
Catégorie C	1	0
TOTAL	3	1

Le recours au temps partiel est relativement faible à la CIVIS.

#### **A. Les congés**

##### **Les congés de maternité et paternité**

Femmes	15
Hommes	16
TOTAL	31

Ce type de congé qui a concerné 19 agents en 2018 passe à 31 en 2019.

##### **Le congé parental**

Aucun agent n'a bénéficié d'un congé parental.

#### **IV. LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL**

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Mise à disposition	0	1	0	0	0	1
Détachement	0	1	0	0	1	2
Mutation	0	2	0	0	2	1
Disponibilité	0	0	1	0	1	1
Départ volontaire	0	0	0	0	2	1
Retraite	0	0	0	1	1	3

Les mouvements de personnel ont concerné 22 agents en 2019, dont 8 femmes et 14 hommes.

S'agissant des motifs de disponibilité, 2 agents l'ont sollicité pour convenances personnelles et 1 pour suivre des études.